

## CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

Du vendredi 18 Mai 2018

### Procès-verbal

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 11 Mai 2018, s'est réuni au lieu habituel de ses séances le vendredi 18 Mai 2018 à 19h30 sous la présidence de son Maire, M. COCHELIN André.

#### **ETAIENT PRÉSENTS :**

Mmes BORGET– FOURÉ – PELLERIN – WYZLIC

Mrs. COCHELIN – CHEVRON – FOUGEROL – LEHR – MARC – NURDIN

#### **ABSENTS REPRESENTES AVEC POUVOIR :**

M FAUVEAU à M COCHELIN

Mme LE CALVEZ à M CHEVRON

Mme MOROY à M NURDIN

#### **ABSENCE EXCUSÉE:**

M COMBE

#### **CONSEIL MUNICIPAL :**

Mme PELLERIN a été nommée secrétaire de séance.

#### **APPROBATION DU PROCES - VERBAL DU VENDREDI 30 MARS 2018 :**

**Pas de remarques. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.**

#### **AVENANTS :**

Monsieur le Maire propose trois avenants au conseil municipal :

- Dératisation
- Achat de mobilier
- Acquisition de matériel pour le service technique

**Le conseil municipal accepte à l'unanimité ces trois avenants.**

#### **DELIBERATIONS :**

##### **I) CRÉATION DE POSTE :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la réussite au concours d'adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe d'un agent des services techniques de la commune, il est proposé au conseil municipal la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe.

**Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le principe de la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe, et décide de transférer cette proposition au centre de gestion, pour avis, avant retour au conseil municipal pour l'entériner.**

##### **II) PRESTATION DE SERVICE ESPACE VERT :**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un devis de la société SFA pour l'engazonnement du rond-point du bois doré, d'un montant de 510€HT.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre de la société SFA, pour un montant de 510€HT.**

##### **III) CURAGE DES FOSSÉS :**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un devis de l'entreprise Desprez pour le curage des fossés (siconnette, route du Vallon et CD308-1). Les autres sociétés consultées pour cette prestation n'ont pas répondu.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir le devis de la société Desprez, pour un montant de 4980€HT.**

**IV) RELANCE D'UN MARCHÉ EXCTINCTEURS :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le précédent appel d'offre pour le marché des extincteurs date de juin 2009. Il est proposé au conseil municipal de faire un nouvel appel d'offre pour la gestion des extincteurs, de la maintenance de l'alarme incendie de la maison de la culture, et du contrôle des skydôme des bâtiments.

**Le Conseil Municipal, après débat, décide, à l'unanimité, de lancer un nouvel appel d'offre.**

**V) PROLONGATION LOCATION PAVILLON DE L'ÉCOLE :**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que suite à la délibération du 10 Novembre 2017 autorisant la location du pavillon de l'école à des administrés suite à l'incendie de leur domicile, il avait été décidé d'autoriser la location de ce pavillon pour une durée de 1 an, à compter du 15 octobre 2017. Compte tenu de la durée des travaux en cours, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur une prolongation du bail et, le cas échéant, sur les conditions de cette prolongation.

**Le Conseil Municipal, après débat, décide, à l'unanimité, d'accorder une prolongation du bail de 6 mois.**

**VI) TRAVAUX DE VOIRIE :**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal différents devis pour des travaux de voirie, avec en option une bouche EP au niveau du ralentisseur de Moronval et une extension du parking du personnel à l'école.

	MUSCI	EUROVIA	EIFFAGE	JULIEN TP
Réalisation en bitume de 9 accès de propriétés clos maillard	10 318,00 €	8 493,43 €	10 277,70 €	Non réponse
Pose d'une ligne blanche rue des Hauts de Moronval	2 540,50 €	2 446,80 €	705,00 €	
Pose vibreur rue des Hauts de Moronval				
Entretien Noues Rue des hauts de Monronval	2 283,00 €	2 212,00 €	2 340,00 €	
réparation du ralentisseur Rue Michel Sicot	1 221,00 €	1 542,60 €		
Option pour EP ralentisseur - <b>Retenu</b>		2 828,35 €	4 640,00 €	
pose d'un bitume acces parking sce technique école (option)	2 058,00 €	5 388,00 €		
Pose bitume parking service technique école	3 062,00 €		6 990,99 €	
Bitumer les trottoirs de l'école		1 332,31 €		
Extension sente piétonne chemin des écoliers	1 615,00 €	1 595,72 €		
extension en bitume du parking technique école - <b>Option non retenue</b>	2 681,00 €	2 765,23 €	3 980,90 €	
Realisation d'une bouche EP ile d'amourette petit bac de rétention	1 770,00 €	2 060,93 €	2 099,40 €	
Pose vibreurs rues des Longschamps	2 411,80 €	1 455,90 €	810,00 €	
Ligne blanche rues des Longschamps				
Total HT sans options	27 279,30 €			
<b>TOTAL HT avec option bouche EP ralentisseur moronval</b>	<b>non proposé</b>	<b>29 356,04 €</b>	<b>27 863,09 €</b>	

**Le conseil municipal, après débat, décide de ne pas retenir l'option d'extension du parking personnel à l'école, et de retenir l'option de création d'une bouche d'eaux pluviales au niveau du ralentisseur de Moronval. Le conseil municipal retient la société Eiffage, mieux-disante, pour la réalisation de travaux de voirie sur la commune, pour un montant de 27863.09€HT.**

**VII) ACHAT DE TERRAINS :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a été proposé à la commune l'acquisition d'un terrain Chemin des Doulés de 2356m<sup>2</sup> (ZA 624), non constructible (Zone N). Il est proposé au conseil municipal de faire une offre à 0.80€ le m<sup>2</sup>.

**Le Conseil Municipal, après débat, décide, à l'unanimité, d'acquérir la parcelle ZA624, située Chemin des Doulés, d'une superficie de 2356m<sup>2</sup>, au prix de 0.80€ le m<sup>2</sup>, et autorise M le Maire à signer tous documents et actes notariés permettant l'acquisition de ce terrain.**

## **VIII) CONVENTION DE REFACTURATION EAUX PLUVIALES :**

Monsieur Le Maire expose que la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) doit se réunir après chaque transfert de compétences des communes à la Communauté (ou inversement lorsqu'une charge est rétrocédée à une commune). Elle évalue le coût des charges que les communes supportaient avant le transfert afin d'assurer la neutralité pour les budgets des communes et de l'intercommunalité.

Le coût des dépenses transférées est réduit, le cas échéant, des ressources afférentes à ces charges.

Au cours de l'année 2017, la CLETC s'est réunie pour 2 séances de travail les 19 juin et 11 septembre.

La commune est concernée par les eaux pluviales. Un projet de convention est ainsi proposé.

**Le Conseil Municipal, après débat, décide, à l'unanimité, d'approuver le rapport de la CLETC et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention concernant les remboursements des travaux concernant la création ou l'extension du réseau public de collecte et de transport des eaux pluviales.**

## **IX) DÉRATISATION :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que trois entreprises ont été consultées concernant la dératisation sur la commune. Monsieur le Maire présente les devis des deux entreprises ayant répondu :

	Dératisation		Chenilles processionnaires
Tue Net	820€/an HT pour 4 bâtiments		1620€/an HT
CAP Services	Curatif : 1480€HT + 300€HT de ré-appâtage	Préventif : 1520€/anHT	700€HT + 280€/an HT
AD3D	Non réponse		

L'agglomération de Dreux, compétente sur les réseaux d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales, assurera le traitement dans les canalisations. Une information au public sera réalisée pour un traitement en milieu privé et pour les précautions élémentaires à prendre pour ne pas attirer les rongeurs.

**Le Conseil Municipal, après débat, décide, à l'unanimité, de retenir la proposition de la société Tue Net pour la dératisation, pour un montant de 984€HT par an, et de retenir la proposition de la société Cap Services pour les chenilles processionnaires, pour un montant de 700€HT puis 280€HT par an.**

## **X) ACHAT DE MOBILIER :**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal différents devis, pour le renouvellement des tables et chaises utilisées lors des événements communaux et proposées en location par la commune :

	Comat & Valco	Direct Collectivités	Henri Julien	Sémio	Stop Affaires
Tables et chaises	5823.60€ TTC	Réponse incomplète	6356.50€ TTC	5657.49€ TTC	5775.60€ TTC
Chariots chaises en option				948.15€ TTC	

**Le Conseil Municipal, après débat, décide, à l'unanimité, de retenir l'option des chariots pour les chaises, et décide de retenir la proposition de l'entreprise Sémio, pour un montant de 6605.64€ TTC.**

## **XI) ACQUISITION DE MATÉRIELS TECHNIQUES :**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal deux devis pour l'acquisition d'un élévateur :

Lhermite :	5000€HT
ETS Gautier	2497€HT

**Le Conseil Municipal, après débat, décide à l'unanimité de retenir la proposition de l'entreprise Gautier, pour un montant de 2497€HT.**

## **INFORMATIONS :**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que le Plan Local de l'Habitat a été acté à l'Agglomération du Pays de Dreux.

Monsieur Fougerol informe le conseil municipal de la date de la prochaine réunion de préparation pour la commémoration du 11 Novembre : 13 Juin 2018.

Madame Borget informe le conseil municipal que la prochaine édition du journal communal est prévue pour la fin du mois de juin.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un spectacle de Noël pour les enfants est prévu pour le 23/12/2018.

M Fougerol fait le compte rendu de l'opération Ecoloustics de Energie 28 pour laquelle 1 classe de l'école est concernée. La remise des prix aura lieu le 12 juin.

Monsieur le Maire indique au conseil municipal avoir pris contact avec un architecte pour avoir un coût estimatif pour la « RAM »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la tenue d'une réunion publique le 16 juin 2018 concernant les travaux prévus Chemin de Tiers et Chemin des Aulnaies.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une campagne de recensement aura lieu du 17 janvier 2019 au 16 février 2019. M Fougerol se propose pour organiser cette campagne de recensement. Deux agents recenseurs seront recrutés.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un événement sera prévu le samedi 23 juin pour la fête de la musique.

## **TOUR DE TABLE :**

M Chevron indique qu'un miroir est cassé Chemin de Bellevue.

M Chevron fait part de la présence régulière d'une camionnette, mal garée, route de Moronval, et gênant la circulation.

M Marc indique que des plaques d'amiante ont été déposées à l'espace Saint Martin.

M Marc constate le non-respect du stop à l'entrée du lotissement les Sablons et demande si du gazon peut être remis dans le lotissement.

Mme Fouré demande si le filet de tennis peut être remis sur le terrain.

Mme Fouré propose la création d'un terrain multisport et demande si des bancs pourraient être ajoutés au terrain de tennis.

Mme Wyzlic demande si le lotissement de la Bergerie pouvait être nettoyé et si des bancs pourraient y être ajoutés.

M Nurdin fait part au conseil municipal du défaut d'entretien du terrain derrière chez lui route du Vallon.

Mme Borget indique au conseil municipal que le repas des anciens aura lieu samedi 23 juin.

### **Fin de la séance à 22h25**

M. COCHELIN

Mme BORGET

Mme PELLERIN

M CHEVRON

M FOUGEROL

M LEHR

M MARC

M NURDIN